
**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES GORILLES
ET DE LEURS HABITATS**

PLAN D’ACTION

Gorilla beringei beringei

Gorille de montagne

Adopté par la Première Réunion des Parties à l’Accord
Rome, Italie, 29 novembre 2008

Projet de Plan d'Action 2008 – Gorille de montagne *Gorilla beringei beringei*

Etats: République Démocratique du Congo, Ouganda, Rwanda

Introduction

Le gorille de montagne, *Gorilla beringei beringei*, est distribué en deux populations réparties sur trois pays, la République Démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda. Ces deux populations vivent presque entièrement dans des parcs nationaux. La première se situe autour des volcans éteints du massif des Virunga (450 km²) qui constitue une seule zone contiguë d'habitat du gorille de montagne aux trois frontières. Ces gorilles sont officiellement protégés par le PN des Virunga en RDC, le PN des volcans au Rwanda et par le PN des gorilles de Mgahinga en Ouganda. La deuxième population se trouve principalement au sud-ouest de l'Ouganda, dans le PN de Bwindi-Impenetrable Forest (331 km²), à la frontière avec la RDC (Butynski, T.M., 2001). Les deux secteurs sont séparés par 25 kilomètres de zones cultivées (Sarmiento, E.E., Butynski, T.M., Kalina, J. 1996).

Les trois Parcs Nationaux au sein du massif des Virunga abritent la plupart des forêts encore existantes dans la région. Ces forêts de pluies s'étendent de 2000m à 4500m d'altitude, couvrant un large éventail d'habitats naturels différents, y compris divers types de forêt de pluie de montagne, des fourrés de bambous, mais aussi des zones avec une faible couverture arborées et une abondante végétation herbacée (McNeilage, A. 2001). Dans les Virunga le gorille de montagne se rencontre entre 2000m et 3600m d'altitude, avec des excursions occasionnelles jusqu'à 4100m, alors que celui de Bwindi vit entre 1160m et 2600m (McNeilage, A., 2001 ; Butynski, T.M., 2001). La population des gorilles de montagne des Virunga a été étudiée depuis plus de 40 ans, et est surveillée depuis les années 70, faisant d'elle une des populations de grands singes la mieux surveillée. En revanche, il y a peu de données disponibles sur le statut et les tendances du gorille de montagne de Bwindi.

Les données montrent un déclin des gorilles des Virunga au cours des années 1970 et 1980, surtout dans la partie de la RDC (Weber, A.W., Vedder, A. 1983). En 2000 la population des gorilles de montagne des Virunga a été estimée entre 359 et 395 individus (Kalpers, J. Williamson, E.A., Robbins, M.M. et al., 2003). Le recensement le plus récent des gorilles des Virunga signalait 380 individus (IGCP, ICCN, ORTPN, UWA, DFGFI, ITFC, WCS, DFGFE, BRD, MGVP, MPEVAN, 2004).

Entre 12 et 17 gorilles de montagne des Virunga (5% de la population) ont été tués directement suite aux activités militaires entre 1992 et 2000 (Kalpers, J. Williamson, E.A., Robbins, M.M. et al., 2003). Même avec la fin déclarée des hostilités, les forêts de RDC ont encore été utilisées comme caches pour les forces rebelles ce qui a conduit à une continuation de la chasse. Les parties de basse altitude du parc sont encore inaccessibles pour le personnel du parc, et le statut du gorille n'y est toujours pas éclairci (Plumptre, A.J., McNeilage, A., Hall, J.S., Williamson, E.A., 2002). Dix gorilles de montagne ont été tués en 2007. Il semble qu'une des principales raisons derrière ces tueries de gorilles dans les Virungas soit la demande en charbon de bois.

Les gorilles de montagne, indépendamment des menaces issues des conflits armés récents, sont sévèrement menacés par le pâturage et la conversion de la forêt par l'agriculture, conséquence de la croissance explosive des populations humaines dans la région au cours de la dernière moitié du siècle passé. Cependant, en dépit du faible nombre de gorilles et des graves menaces auxquelles ils font face, les effectifs sembleraient être stables et probablement en légère augmentation.

Cooperation et Conservation transfrontalière :

Sur le terrain, la gestion des aires protégées transfrontières a véritablement démarré entre les trois Etats de l'aire de répartition du Gorille de montagne au milieu des années 90, sous la forme d'une collaboration informelle entre les aires protégées. L'objectif de cette collaboration était d'harmoniser les approches de gestion sur le terrain. Le processus transfrontalier de planification stratégique pour l'ensemble du Rift Albertin a été lancé en 2001. Cela s'est concrétisé par la publication du « *Cadre pour la conservation dans le Rift Albertin 2004-2030* ». **Un plan stratégique spécifique au réseau transfrontalier d'aires protégées a été élaboré en 2006.** L'ensemble du processus a été développé par les autorités responsables des aires protégées des États, avec des partenaires clés, en particulier du PICG (le Programme International pour la conservation des Gorilles) soutenu par AWF (African Wildlife Foundation), le WWF et Fauna and Flora International. Il sera mis en place avec l'appui d'une variété de bailleurs, notamment les collectivités locales, les agences gouvernementales, des ONG, des organisations communautaires, le secteur privé, les organisations internationales, etc

1. République Démocratique du Congo

Un des trois plus grands pays d'Afrique, et un des deux les plus forestiers, la République Démocratique du Congo (RDC) a dû supporter plusieurs décennies d'une politique économique faible, de mauvaises gouvernances et de guerres. Il s'avère cependant que les politiques adéquates sont maintenant mises en place pour préparer le chemin vers une restauration de la croissance économique (Akitoby, B., Cinyabuguma, M., 2004).

La population de gorille de montagne est limitée à la partie méridionale du PN des Virunga. Elle fait partie de la "population des Virunga", qui inclut les gorilles du PN des Volcans au Rwanda, du PN des Gorilles de Mgahinga en Ouganda, et du secteur de Mikeno du PN des Virunga en RDC. En 2001, on estimait que 183 gorilles de montagne étaient présents en RDC, c'est à dire environ la moitié de la population des gorilles des Virunga (Caldecott et Miles, 2005).

L'aire de répartition de la population bien distincte des gorilles de montagne de Bwindi se limite largement au PN de Bwindi Impenetrable Forest en Ouganda, mais inclut également une partie de la RDC (Butynski, 2001).

1. Législation

Nationale

Le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme est en charge de la conservation de la nature au niveau du gouvernement. L'Ordonnance-Loi 69.041 sur la conservation de la nature de 1969 définit les parcs nationaux. La loi 82.002, 1982, définit des réserves de faunes et les réserves de chasse et liste les espèces pour lesquelles la chasse et la capture sont interdits.

Il y a 4 catégories principales d'Aires Protégées en RDC:

- parcs nationaux (9)
- réserves de chasse (1)
- réserves forestières (7)
- réserves de faunes (2)

Il y a également des zones qui sont réservées à la chasse, et d'autres à des fins scientifiques. Tout ceux-ci sont contrôlés par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Un code forestier a été établi en 2003, selon lequel l'état possède toutes les forêts et définit les utilisations

légitimes pour celles-ci. Les mécanismes légaux et le système de zonage doivent encore suivre. Cela pose problème en ce qui concerne la reconnaissance du droit des personnes sur la forêt ; et il y a eu peu de consultation de la société civile quant à la formulation de ce code (Caldecott et Miles, 2005). Les taxes pour l'exploitation de la forêt sont très bas, 0.06 \$US/ha; la Banque Mondiale estime que 600.000km² seront repris en forêts de production. L'extraction de bois sera facilitée par les fonds promis par les donateurs, plus de 270 millions de dollars ce qui correspond à plus de 5000km de routes non couvertes, ou plus de 1000km de routes goudronnées.

Internationale :

- CMS, 1990
- CBD, 1994
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1976
- CITES, 1976
- Mémoire d'entente trilatérale entre l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN), l'Uganda Wildlife Authority (UWA), et l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) sur la conservation du réseau de zones protégées transfrontalières du Rift Albertin.

Il y a 5 sites du Patrimoine Mondial, tous les cinq repris comme étant en danger, suite aux pressions humaines: le PN de la Garamba, le PN de Kahuzi-Biega, le PN de Salonga, la Réserve de Faune d'Okapi et le PN des Virunga. La RDC participe au programme MAB de l'UNESCO.

2. Actions de conservation

Zones protégées importantes pour la conservation du gorille :

- Le **PN des Virunga** (7900km²), s'étend en altitude de 800m à plus de 5100m, et contient donc des habitats non-forestiers aux altitudes les plus basses et les plus élevées. Le PN est administré en 4 secteurs, et les gorilles ne se rencontrent que dans le secteur sud. Le parc contient plusieurs types d'habitats forestiers ou non-forestiers, les plus répandus étant la forêt à *Hagenia abyssinica* et les boisements à *Hypericum revolutum*, avec un sous bois dense de plantes herbacées et parfois de poacées (Watts, 1998).

Projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles:

Un grand nombre d'organisations non gouvernementales (ONGs) internationales, nationales ou locales, d'organisations intergouvernementales (OIGs) ainsi que d'autorités nationales ont été impliquées dans divers plans d'action en faveur des gorilles et des singes, diverses initiatives et programmes de conservation, qui traitent une grande variété de domaines. Certaines des principales activités sont reprises ci-dessous mais ils en existent beaucoup d'autres.

- **IGCP, le Programme International pour la Conservation des Gorilles** a été initialisé en 1991 par trois organisations de conservation internationales et trois autorités en charge de la gestion de zones protégées: l'African Wildlife Foundation (AWF), Fauna and Flora International (FFI) et le World Wide Fund for Nature (WWF); l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) et l'Uganda Wildlife Authority (UWA). Son but est la conservation durable des gorilles de montagne et de leurs habitats. Il vise à renforcer la conservation des gorilles de montagne en République Démocratique du Congo, en Ouganda, et au Rwanda, en développant une approche régionale de conservation du gorille de montagne, et en augmentant la coopération entre les autorités responsables des aires protégées dans les trois états de l'aire du gorille de montagne. Ce projet a été une réussite pour la protection des gorilles de montagne dans les Virunga, en dépit de l'instabilité et d'autres problèmes. L'IGCP a lancé un certain nombre de projets et est impliqué dans les recensements de population. Il collabore avec les

institutions et les agences nationales pour soutenir les efforts de conservation, renforcer les ressources et les moyens. Le programme international de conservation du gorille en conjonction avec les autorités congolaises des parcs a entrepris un programme de surveillance basé sur les gardes qui permet aux gardes des parcs de rassembler l'information, ce qui en retour aide à la prise de décisions en matière de gestion du parc.

- Le **Great Apes Survival Project (GRASP)** est un projet ambitieux de l'UNEP et de l'UNESCO en collaboration avec un ensemble de partenaires qui vise à diminuer les risques d'extinction imminente que rencontrent les gorilles, les *chimpanzés* (*Pan troglodytes*), les bonobos (*Pan paniscus*), et les orangs-outans (*Pongo* spp.) (GRASP, 2003). Le GRASP développe des Great Ape Survival Plans (GASPs), soulève des fonds pour mettre en application les plans et développe une stratégie globale pour coordonner ces efforts. En outre, un atlas des grands singes a été produit pour fournir l'information la plus actuelle possible sur la distribution et le statut de conservation des grands singes, y compris le gorille de montagne.

- Une **"Open Initiative"** a été établie par l'UNESCO et par toutes les agences spatiales internationales, pour aider les pays en voie de développement dans la surveillance des sites du Patrimoine Mondial grâce aux images satellites. Un projet pilote va employer les images satellites pour fournir une évaluation des changements de couverture des sols au cours des dix dernières années – Le projet "surveillance de l'habitat du gorille" se concentre sur quatre sites existants ou proposés comme sites du Patrimoine Mondial dans le Rift Albertin couvrant les zones frontalières de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda - Des cartes, simples mais précises, sont le principal résultat attendu de ce projet (UNEP, 2002).

- D'autres projets comprennent une simulation sur ordinateur d'une réserve virtuelle des monts Virunga développée par le Dian Fossey Gorilla Fund International. Cette simulation vise à tracer les mouvements des gorilles dans la réserve virtuelle, de montrer les préférences par rapport aux habitats, de déduire la capacité de charge de la réserve et d'aider à la gestion des parcs nationaux en vue de la conservation du gorille de montagne (Whitfield, 2002). Il devrait également aider à garder une trace des activités humaines comme le braconnage et la mise en culture (Whitfield, 2002).

- Dans le parc national des Virunga, une "politique intégrale de conservation" est en opération depuis plus de 50 ans avec comme moyen de gestion les feux de savane, qui maintiennent la végétation climacique des plantes pyrales, ces feux étaient contrôlés par les autorités du parc (UNEP-WCMC, 2003b). Le WWF conduit un programme de sensibilisation environnementale dans les Virunga avec comme objectif de favoriser la prise de conscience parmi les communautés locales de la valeur de la conservation (WWF, 2002). Bien que ses activités aient été perturbées à plusieurs reprises en raison de l'instabilité civile, plus d'un million de jeunes arbres ont été plantés en 1996 avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNEP-WCMC et WWF, 2001).

- L'écotourisme, et l'observation du gorille de montagne ont généré d'importants revenus : 2800 touristes ont visité le PN des Virunga entre 1986 et 1990, et ceux-ci ont dépensé au total 250.000 \$US (Wilkie, D.S., Carpenter, J.F.1999). Mais au cours de la dernière décennie, les guerres ont considérablement ralenti les choses, et l'abattage de gorilles du parc appartenant à des groupes habitués fut un revers majeur (Caldecott et Miles, 2005).

- La Gorilla Organization travaille à réduire les pressions qui s'exercent sur le Parc National des Virungas en soutenant les communautés locales et fournissant des sources alternatives de revenus. Ceci comprend un système de microcrédit rural dans la région de Rutshuru(Tujitegemee), la construction de citernes d'eaux et de fours économes en fioul avec l'organisation partenaire locale AIDE-Kivu et un soutien socio-économique aux communautés indigènes Bambuti (avec l'AIMPO). L'organisation mène aussi une vaste campagne éducative depuis son centre de Goma qui comprend la diffusion de programmes radios sur l'environnement, la présentation de documentaires sur la faune et la flore sauvage à une large audience (en tant que partenaire du Great Apes Film Initiative) et le sponsoring d'un magazine environnemental (Kivi Safari).

Projets de recherche

- Les gorilles de montagne ont été bien étudiés, et la recherche continue, en dépit d'un certain nombre de reculs dus aux conflits armés. Un certain nombre de programmes et d'initiatives décrits dans la section précédente ont ou auront des composantes de recherches directement intégrées dans les actions et les efforts de conservation. Cependant, un certain nombre d'autres activités de recherches sont également en cours. De plus des recherches sur la taxonomie du gorille, qui sont en cours, pourraient avoir des implications sérieuses sur la conservation des gorilles, en particulier si il est démontré que le gorille de Bwindi est génétiquement distinct du gorille de montagne des Virunga (comme suggéré par Sarmiento et al., 1996).

- Le parc national des Virunga a été tout d'abord installé pour la recherche scientifique pendant la colonisation belge et beaucoup de travaux détaillés y ont été menés à bien sur des taxa spécifiques, allant des insectes aux mammifères, en particulier dans les années 1930 et 1950 (UNEP-WCMC, 2003b). Le projet 1941 de l'UICN/WWF a pour but de préciser le statut du gorille et de fournir les données nécessaires pour améliorer sa conservation et la protection de son habitat.

3. Les besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

Sur le plan national

Sources : Rapport GRASP (2002) à Kinshasa, NGASP, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

Le gorille de montagne est une espèce protégée dans toute son aire de répartition. L'application de la législation existante et la mise à disposition de personnel et de ressources adéquates est essentielle, en particulier face au manque de fonds et à l'inaccessibilité des sites où il vit.

- Renforcer la mise en application de la législation existante.
- Le tourisme doit être strictement régulé afin d'assurer sa viabilité à long terme, et de minimiser les perturbations et les menaces pour les gorilles.
- Assurer que les fonds, produits du tourisme de vision des gorilles, soient investis dans les communautés locales et dans la conservation des gorilles et de leurs habitats.
- Développer des politiques permettant d'assurer l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles des zones de conservation des gorilles, de manière à réduire au minimum les dommages causés aux habitats des gorilles.
- Développer des normes permettant de réduire au minimum les risques de transmission de maladies des humains vers les gorilles ; ces normes devraient inclure un programme d'éducation sanitaire pour la population locale, des mesures d'hygiène et des dispositions pratiques pour les chercheurs, touristes et agents, qui sont en contact avec les gorilles.
- Poursuivre le développement et mettre en application les accords transfrontaliers concernant la conservation des gorilles de montagne.
- Renforcer les capacités de l'ICCN, la direction des ressources fauniques et chasse du MECNEF et des gestionnaires des réserves communautaires et sanctuaires, afin de responsabiliser progressivement les communautés locales et le grand public à la survie des gorilles de montagne.

- Les trois états devraient être encouragés à s'inscrire à des accords intergouvernementaux comme la CBD et à la FAO•

Protection du Gorille de montagne et protection de son habitat

Bien que la plupart des gorilles de montagne vivent dans les limites d'aires protégées, il y a un certain nombre de points qui nécessitent des efforts complémentaires pour assurer une protection adéquate de Gorilla beringei beringei et de son habitat. Ceux-ci incluent :

- S'assurer qu'il n'y ait plus aucun empiètement supplémentaire dû à l'agriculture dans les parcs nationaux.
- Renforcer la réalité de la protection des aires protégées et toutes activités illégales en cours doivent être stoppées.
- Atténuer et restaurer les dommages causés par les conflits et les guerres sur les habitats des gorilles.
- La législation sur la protection des espèces devrait être revue dans chaque pays afin d'assurer une protection effective du gorille de montagne
- Engagement d'un nombre suffisant d'agents afin d'assurer une protection adéquate contre le braconnage et la chasse, contrôler le tourisme et gérer les habitats naturels des gorilles.
- Développer un plan d'action national pour la survie des Gorilles (NGASP/PANSG).

Recherche et suivi

Des projets de recherche complémentaires doivent encore être mis en place ou poursuivis, afin d'assurer que les mesures de gestion les plus appropriées pour la conservation des gorilles soient mises en place. Ces projets de recherche incluent :

- La taxonomie des différentes populations du gorille de montagne doit être clarifiée afin de permettre une conservation et une gestion adéquate de l'espèce et de ses sous-espèces.
- une évaluation des impacts de l'exploitation forestière, de l'exploitation des ressources et de l'empiètement agricole sur l'habitat des gorilles de montagne.
- Assurer un suivi continu des effectifs et du statut des populations.
- Evaluation des impacts du tourisme, y compris le risque de transfert de parasites et de maladies des humains aux gorilles.
- Mise en place d'un programme d'éradication des espèces de plantes invasives dans les habitats naturels des gorilles de montagne.
- Suivi continu du PNVA et application de mesures de correction appropriées si nécessaire.

Sensibilisation du public et formation

- Des projets communautaires de conservation et des projets soutenables d'utilisation des habitats des gorilles et de tourisme de vision des gorilles devraient être développés.
- Les agences de coopération et les pays développés devraient être encouragés à soutenir des initiatives de conservation pour le gorille de montagne.

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation des gorilles de montagne au développement économique du pays en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des sanctuaires et réserves en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment, l'aménagement des routes, le

développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.

- Etablir et renforcer les systèmes de micro-crédits existants qui permettent en particulier, l'usage de fours économes en énergie, le développement de l'agro-foresterie, la promotion de l'artisanat local, la promotion de méthodes d'apicultures modernes.
- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves et sanctuaires avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles », tout en respectant leur santé et quiétude.
- Mise en place d'un système de protection sanitaire, et d'un système d'alerte et d'intervention rapide pour contrer les épidémies, plus particulièrement du genre Ebola
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langue locale (notamment Swahili) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats.

2. Rwanda

Le gorille de montagne habite le PN des volcans, au nord-ouest du pays. Cette population fait partie de la "population des Virunga", qui inclut les gorilles du PN des volcans au Rwanda, du PN des gorilles de Mgahinga en Ouganda, et du PN des Virunga en RDC.

1. Législation

Nationale

Les gorilles sont totalement protégés par la loi. Le ministère de la Terre, de l'Environnement, de la Sylviculture, de l'Eau et des Ressources Naturelles (MINITERE), et en particulier son département de l'Environnement (DE) est responsable de la conservation de la biodiversité. L'ordonnance 18/6/73, modifiée par le décret de loi du 26/4/1973 et la loi 34/2000, a établi l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN), et régit la création et la gestion des Aires Protégées. Les matières liées à la sylviculture sont régies par la loi 47/1988.

Internationale:

- CMS, 2005
- CBD, 1996
- WHC, 2000
- ACCNNR, 1979
- CITES, 1980
- Mémoire d'entente trilatérale entre l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN), l'Uganda Wildlife Authority (UWA), et l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) sur la conservation du réseau de zones protégées transfrontalières du Rift Albertin.

Le Rwanda participe au programme MAB de l'UNESCO, et le Parc National des Volcans est une réserve de biosphère.

2. Actions de conservation

Zones protégées importantes pour la conservation du Gorille :

Le **PN des Volcans** (160km²) est situé entre 2400m et 4507m altitude. De la population totale du massif des Virunga estimée à 380 gorilles en 2003 on estime qu'environ un tiers réside au Rwanda.

Projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles:

Au Rwanda également, un grand nombre d'organisations non gouvernementales internationales, nationales ou locales (ONGs), d'organisations intergouvernementales (OIGs) ainsi que les autorités nationales sont parties prenantes à divers plans d'action, à des initiatives et à des programmes pour la conservation du gorille (et des grands singes) traitant une grande variété de problèmes. Certaines des principales actions sont décrites ci-dessous mais beaucoup d'autres existent.

- Le parc national des volcans a une zone réservée à la recherche, une zone touristique et une zone de réserve stricte mais n'a pas de zone-tampon. Un plan de gestion pour le parc a été développé. Le projet gorille de montagne inclut l'habituation de quatre familles de gorille à la présence des humains de telle sorte que les visiteurs ont la garantie de pouvoir les observer à faible distance. Il est cofinancé par l'African Wildlife Foundation (AWF), par Flora and Fauna International (FFI), le Peoples Trust for

Endangered Species (PTEF) et le WWF qui ont travaillé à l'amélioration du tourisme afin de permettre une indépendance économique pour le parc (UNEP-WCMC, 2003c).

- IGCP, le Programme International pour la Conservation des Gorilles a été initialisé en 1991 par trois organisations de conservation internationales et trois autorités en charge de la gestion de zones protégées: l'African Wildlife Foundation (AWF), Fauna and Flora International (FFI) et le World Wide Fund for Nature (WWF); l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) et l'Uganda Wildlife Authority (UWA). Son but est la conservation durable des gorilles de montagne et de leurs habitats. Il vise à renforcer la conservation des gorilles de montagne en République Démocratique du Congo, en Ouganda, et au Rwanda, en développant une approche régionale de conservation du gorille de montagne, et en augmentant la coopération entre les autorités responsables des aires protégées dans les trois états de l'aire du gorille de montagne. Ce projet a été une réussite pour la protection des gorilles de montagne dans les Virunga, en dépit de l'instabilité et d'autres problèmes. L'IGCP a lancé un certain nombre de projets et est impliqué dans les recensements de population. Il collabore avec les institutions et les agences nationales pour soutenir les efforts de conservation, renforcer les ressources et les moyens

- Le Great Apes Survival Project (GRASP) est un projet ambitieux de l'UNEP et de l'UNESCO en collaboration avec un ensemble de partenaires qui vise à diminuer les risques d'extinction imminente que rencontrent les gorilles, les chimpanzés (*Pan troglodytes*), les bonobos (*Pan paniscus*), et les orangs-outans (*Pongo spp.*) (GRASP, 2003). Le GRASP développe des Great Ape Survival Plans (GASPs), soulève des fonds pour mettre en application les plans et développe une stratégie globale pour coordonner ces efforts. En outre, un atlas des grands singes a été produit pour fournir l'information la plus à jour sur la distribution et le statut de conservation des grands singes, y compris le gorille de montagne.

- Le tourisme basé sur la vision de gorilles a été une complète réussite, et a généré des revenus très substantiels pour le pays. Il est vu comme un outil clef pour la protection des sites de conservation des forêts au Rwanda. Le tourisme dans le PN des volcans a fourni au Rwanda entre 0.5 et 1.0 million de \$ US en 1990. Le tourisme s'est ensuite arrêté suite aux conflits dans la zone, mais reprend maintenant. Les prix ont été augmentés en 2004 à 350 \$ US par touriste et par heure de contact avec les gorilles. Ces revenus sont utilisés pour protéger le parc et dans des projets locaux de développement (Jonkman, 2004).

- La Gorilla Organization travaille à réduire les pressions qui s'exercent sur le Parc National des Volcans en soutenant les communautés locales et fournissant des sources alternatives de revenus. Ceci comprend la construction de citernes d'eau (avec ARASI comme partenaire local); un soutien socio-économique aux communautés indigènes Batwa (avec l'AIMPO); des formations en agriculture biologique soutenable en ce y compris la plantation d'arbres; la fourniture de fours économiques en bois (avec le syndicat agricole Imbaraga); et en mettant en place un système de micro-crédits ruraux (avec Duterimbere). L'organisation conduit aussi une vaste campagne éducative à partir de son centre de Ruhengeri qui comprend un soutien à des "wildlife clubs" dans les écoles primaires et secondaires (avec VWC).

Recherche

- Les importants travaux et recherches qui ont été menés au centre de recherches de Karisoke ont contribué à l'acquisition d'une grande quantité de connaissances utiles à la conservation du gorille. Le centre de recherches de Karisoke abrite un directeur résident, des chercheurs, environ 15 traqueurs, et le personnel du camp. De plus, en 1978, un centre vétérinaire a été établi dans les Virunga pour surveiller la santé des gorilles, en particulier pour répondre à l'habituation des gorilles et à l'augmentation des contacts avec les humains. Le travail de ces deux institutions a été sévèrement perturbé en raison des conflits dans la zone. Une recherche intensive sur le gorille de montagne et sur son habitat, financée par le WWF et la société zoologique de New York, a été menée au cours des 25

dernières années, y compris un recensement en 1980. Depuis 1967, les effectifs ont été surveillés par le centre de recherches de Karisoke dans la région des Virunga au nord-ouest du Rwanda et dans l'est de la RDC. Cette recherche a permis la collecte de données valables sur la population et des recensements suivis à court terme et à long terme (par exemple Robbins, 1995), des études sur la structure sociale (par exemple Robbins, 1996), sur la dynamique des groupes (par exemple Sicotte, 1995), sur le comportement alimentaire et l'utilisation de l'habitat (par exemple Byrne et Byrne, 1993 ; Watts, 1998) et sur la reproduction (Robbins, 1999).

3. Besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités importantes pour la conservation du gorille sont:

Sur le plan national:

Sources : Rapport GRASP (2002) workshop de Kinshasa, NGASP, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

Le gorille de montagne est une espèce protégée dans les trois pays de son aire de répartition. L'application de la législation existante et la mise à disposition de personnel et de ressources adéquates est essentielle, en particulier face au manque de fonds et à l'inaccessibilité.

- Renforcer la mise en application de la législation existante.
- Régulation adéquate du tourisme afin d'assurer sa viabilité à long terme, et de minimiser au maximum les perturbations et les menaces pour les gorilles.
- Assurer que les fonds, produits du tourisme de gorille, soient investis dans les communautés locales et dans la conservation du gorille.
- Développement de politiques permettant d'assurer l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles des zones de conservation des gorilles, de manière à réduire au minimum les dommages causés aux habitats des gorilles.
- Développer des normes permettant de réduire au minimum les risques de transmission de maladies des humains vers les gorilles ; ces normes devraient inclure un programme d'éducation sanitaire pour la population locale, des mesures d'hygiène et des dispositions pratiques pour les chercheurs, touristes et agents, qui sont en contact avec les gorilles.
- Poursuivre le développement et mettre en application les accords transfrontaliers concernant la conservation des gorilles de montagne.
- Les trois états devraient être encouragés à s'inscrire à des accords intergouvernementaux comme la CBD et à la FAO•

Conservation de l'espèce et de ses habitats

Bien que la plupart des gorilles de montagne vivent à l'intérieur d'aires protégées, il y a un certain nombre de points qui nécessitent des efforts complémentaires pour assurer une protection adéquate de Gorilla beringei beringei et de son habitat. Ceux-ci incluent :

- Améliorer l'efficacité et la coordination des patrouilles anti-braconnage (au niveau national et régional)
- Créer des zones tampons autour du Parc National des Volcans
- Formaliser la collaboration transfrontalière
- Réviser la législation dans chaque pays de l'aire de répartition de manière à assurer la meilleure protection légale aux gorilles de montagne sur l'ensemble de leur aire.

- Des plans d'action de conservation doivent être développés au niveau de chacune des autorités nationales.
- Développer le Plan de gestion du Parc National des Volcans
- Développer un Plan de financement viable pour le Parc National des Volcans
- S'assurer qu'il n'y ait plus aucun empiètement futur dû à l'agriculture dans les parcs nationaux.
- Renforcer la réalité de la protection des aires protégées et blocage des activités illégales en cours.
- Atténuer et restaurer les dommages causés par les conflits et les guerres aux habitats des gorilles.
- Engagement d'un nombre suffisant d'agents afin d'assurer une protection adéquate contre le braconnage et la chasse, contrôler le tourisme et gérer les habitats naturels des gorilles.

Recherche et suivi

Des projets de recherche complémentaires doivent encore être mis en place ou poursuivis, afin d'assurer que les mesures de gestion les plus appropriées pour la conservation des gorilles soient mises en place. Ces projets de recherche incluent:

- la taxonomie du gorille de montagne demande encore à être précisée afin d'assurer la meilleure conservation possible de l'espèce et de ses sous espèces.
- Evaluation des impacts de l'exploitation forestière, de l'exploitation des ressources et de l'empiètement agricole sur l'habitat des gorilles de montagne.
- Assurer un suivi continu des populations et de leur statuts.
- Evaluation des impacts du tourisme, y compris le risque de transfert de parasites et de maladies humaines aux gorilles.
- Evaluer la capacité d'accueil des habitats des gorilles, l'influence des changements climatiques sur ces habitats.

Sensibilisation du public et formation

- Développement de projets communautaires de conservation/utilisation des habitats des gorilles, ainsi que des projets communautaires de tourisme de vision des gorilles
- Les agences de coopération et les pays développés devraient être encouragés à soutenir des initiatives de conservation pour le gorille de montagne.
- Promouvoir les programmes d'éducation sur l'environnement et la conscientisation du public (dans les écoles, etc.)
- Produire des films/documentaires sur la conservation
- Organiser des conférences et des débats pour collaborer avec les autorités politiques et militaires
- Créer une tombola pour la promotion du tourisme social (visites des gorilles à un prix abordable)
- Créer une saison promotionnelle des gorilles

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation des gorilles de montagne au développement économique du pays en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des sanctuaires et réserves en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment l'appui aux entreprises communautaires, l'aménagement des routes, le développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.
- Etablir un système de micro-crédit, permettant notamment de promouvoir des fours efficaces en énergie, de développer l'agro-foresterie, de promouvoir le travail des artisans locaux, de promouvoir des pratiques modernes d'apiculture, etc
- Etude de l'économie environnementale du Parc National des Volcans

- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves et sanctuaires avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles », tout en respectant leur santé et quiétude.
- Mise en place d'un système de protection sanitaire, et d'un système d'alerte et d'intervention rapide pour contrer les épidémies, plus particulièrement du genre Ebola
- Créer un fonds d'assurance –maladie pour la population des environs du Parc National des Volcans
- Appui en soins vétérinaires pour les fermes aux environs du PNV; appui au système intensif d'élevage du bétail
- Collecter les ordures à l'intérieur du parc
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langue locale (Kinyarwanda) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats.

3. *Ouganda*

La République d'Ouganda se trouve sur l'équateur, entre la vallée du Rift et les rives nord et ouest du lac Victoria. Les gorilles de montagne se rencontrent dans deux sites, le parc national de gorille de Mgahinga, dans le massif des Virunga à l'extrémité sud-est du pays, à la frontière avec la RDC et le Rwanda, et le PN de la Forêt Impénétrable de Bwindi, situé seulement 25 kilomètres au nord du site précédent.

1. **Législation**

Nationale :

Le Gorille de montagne est totalement protégé en Ouganda. L'Ouganda s'est doté d'une législation très complète et détaillée en matière de conservation de la biodiversité, et des gorilles de montagne en particulier.

Internationale:

- CMS, 2000
- CBD, 1993
- WHC, 1987
- ACCNNR, 1977
- CITES, 1991
- Mémoire d'entente trilatérale entre l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN), l'Uganda Wildlife Authority (UWA), et l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) sur la conservation du réseau de zones protégées transfrontalières du Rift Albertin.

Il y a deux sites du Patrimoine Mondial en Ouganda : le PN des Monts Ruwenzori et le PN de Bwindi Impenetrable Forest. La république d'Ouganda participe au programme MAB de l'UNESCO, et le PN Queen Elizabeth a été désigné comme réserve de la biosphère.

2. **Actions de conservation**

Zones protégées importante pour le Gorille de montagne :

- Le **PN de Mgahinga** est le plus petit PN d'Ouganda, avec 33.7 km². Il s'étend en altitude d'environ 2400m à 4127m, et est situé dans le sud-ouest du pays, à la frontière avec la RDC et le Rwanda. Le parc a été établi spécifiquement pour la conservation du gorille de montagne en 1991. Avant cela, c'était une réserve désignée mais non protégée. La principale menace qui s'exerçait sur le PN était la perte d'habitat due à la croissance de la population humaine. Les boisements ouverts, à l'époque un des habitats préférés du gorille, ont été complètement envahis avant 1991. Actuellement les colons ont été expulsés, et les habitats se régénèrent.

- Le **Parc National de Bwindi Impenetrable Forest**, où vit la deuxième population de gorilles de montagne, couvre une superficie de 331 km², et est situé dans les monts Kigezi au sud-ouest de l'Ouganda, aux limites du Rift Albertin et de la RDC à l'ouest. Certains de ces gorilles se rencontrent aussi au-delà de la frontière en RDC. L'altitude du parc varie de 1160m à 2607m. Les gorilles de Bwindi vivent à des altitudes inférieures et sont plus arboricoles que les gorilles des Virungas. Il y a une plus grande densité d'arbres à fruits dans les habitats occupés par les gorilles au PN de Bwindi que dans les Virungas.

Projets/activités ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles

Des projets ambitieux de conservation du gorille ont été mis en place dans des sites sélectionnés afin d'essayer d'inverser la tendance au déclin des populations. Ces programmes ont été pionniers en ce qui concerne le développement de l'écotourisme, où les touristes payent pour visiter des sites qui présentent un intérêt naturel et/ou culturel. Les conservationnistes travaillent également avec les communautés locales pour sensibiliser les personnes au sujet de la valeur de la faune locale, pour éliminer le braconnage, et pour aider les communautés à mettre en place des méthodes de culture et d'exploitation forestière respectueuses de l'habitat et favorables aux gorilles.

Selon l'Uganda Wildlife Division (2002a), l'Ouganda a entrepris une étude scientifique de 1996 à 1998 afin de rationaliser son système d'aires protégées pour la faune, et gère des programmes spéciaux dans les aires protégées du pays (PN de Mgahinga et Bwindi Impenetrable Forest). En outre, des programmes d'actions par site ont été créés par le gouvernement, des plans d'action régionaux sont développés par l'IGCP (International Gorilla Conservation Programme), et un plan national d'action pour la conservation et le suivi des effectifs, financé par l'UNEP, a été lancé par le GRASP.

Hamilton et al.(2000) et Tamale (1996) décrivent les actions menées dans le parc national de Bwindi Impenetrable Forest pour essayer d'atténuer les pertes et le ressentiment des populations locales suite à la création du parc et le souci qu'a provoqué pour eux la perte d'accès aux ressources locales. Celles-ci comprennent des accords qui permettent une utilisation réglementée des ressources du parc, la perception d'une partie du revenu généré par le tourisme et l'accès à un fonds à employer en partie pour le développement de la communauté locale (Hamilton et al., 2000). Le parc national Bwindi Impenetrable Forest s'est ouvert au tourisme des gorilles de montagne en 1993 (UICN, 1996) et depuis 1991 environ 3.600 touristes visitent le parc chaque année, générant un revenu d'approximativement 1 millions US\$ par an (UNEP-WCMC, 2003a). Un plan global de gestion a été préparé conjointement par l'Institute of Tropical Forest Conservation, CARE Development through Conservation (DTC), et les parcs nationaux d'Ouganda alors qu'un plan touristique-spécifique a été mis en place dès le début de 1993 (UNEP-WCMC, 2003a). Un plan de gestion pour le parc national de Bwindi a lui aussi été développé, et des actions pour le développement du tourisme, des inventaire biologiques, etc... sont maintenant en place (UICN, 1996).

Un projet de conservation du gorille a débuté à Mgahinga en 1992, celui-ci inclus des suivis écologiques, la formation de gardes forestiers, la cessation des activités illégales et le développement du tourisme (UICN, 1996).

Le tourisme de vision basé sur les gorilles a été une grande réussite, et il existe des programmes pour partager les revenus du tourisme avec les communautés locales. Il y a cependant eu des conflits sur la manière de répartir ces revenus. (Rapport de la CBD, gouvernement de l'Ouganda, 1998).

- IGCP, le Programme International pour la Conservation des Gorilles a été initialisé en 1991 par trois organisations de conservation internationales et trois autorités en charge de la gestion de zones protégées: l'African Wildlife Foundation (AWF), Fauna and Flora International (FFI) et le World Wide Fund for Nature (WWF); l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) et l'Uganda Wildlife Authority (UWA). Son but est la conservation durable des gorilles de montagne et de leurs habitats. Il vise à renforcer la conservation des gorilles de montagne en République Démocratique du Congo, en Ouganda, et au Rwanda, en développant une approche régionale de conservation du gorille de montagne, et en augmentant la coopération entre les autorités responsables des aires protégées dans les trois états de l'aire du gorille de montagne. Ce projet a été une réussite pour la protection des gorilles de montagne dans les Virunga, en dépit de l'instabilité et d'autres problèmes. L'IGCP a lancé un certain nombre de projets et est impliqué dans les recensements de population. Il collabore avec les institutions et les agences nationales pour soutenir les efforts de conservation, renforcer les ressources et les moyens.

- La Gorilla Organization travaille à réduire les pressions qui s'exercent sur le Parc National de Mgahinga et sur la Bwindi Impenetrable Forest en soutenant les communautés locales et fournissant des sources alternatives de revenus. Ceci comprend des formations en agriculture biologique (avec KDFA et le Département de l'Agriculture); un soutien à une coopérative locale d'apiculteurs (KIBECO); et un soutien socio-économique aux communautés indigènes Batwa (avec l'UOBDU). L'organisation mène aussi une vaste campagne éducative depuis son centre de Kisoro qui comprend le soutien à des "wildlife clubs" dans des écoles primaires et secondaires (avec les Wildlife Clubs d'Ouganda) et la présentation de documentaires sur la faune et la flore sauvage à une large audience (en tant que partenaire du Great Apes Film Initiative).

Recherche

En 1986, l' « Impenetrable Forest Conservation Project (IFCP) » s'est installé à Ruhija et le site abrite maintenant une bibliothèque, des équipements de laboratoire, et des logement et équipements pour 60 personnes. Il est maintenant sous la responsabilité de l'institut de conservation de la forêt tropicale (ITFC) et sert de station de terrain pour l'université des Science de Mbarara (UNEP-WCMC, 2003a). Les principaux objectifs de l'institut sont d'inventorier de manière systématique la faune et la flore, de lancer des programmes de conservation, et d'évaluer la population, la distribution et les besoins particuliers des gorilles de montagne (UNEP-WCMC, 2003a).

Les principales réalisations de ce projet de Conservation de l'Impenetrable Forest sont une meilleure application de la loi sur le terrain et concernent aussi les inventaires et la surveillance, la recherche, la formation du personnel, et la délimitation et la sécurisation des limites du parc. Pour combattre la menace que constitue l'empiétement agricole à partir des secteurs densément peuplé qui entourent le parc, l'Uganda Wildlife Authority est assistée par CARE Development Through Conservation (DTC) et le projet MBIFCT, qui cherchent à favoriser de bonnes relations avec les communautés locales par l'intermédiaire d'un programme d'agro-sylviculture à grande échelle. En plus de son travail en dehors des forêts, le DTC a également étudié l'utilisation des ressources forestières et une stratégie de zonation (UNEP-WCMC, 2003a).

Le projet des grands singes de Bwindi Impenetrable Forest a débuté en 1996 et vise à mieux comprendre les liens écologiques entre les gorilles de montagne et les chimpanzés (*Pan troglodytes schweinfurthii*) tous deux présents dans la forêt. Ce projet implique l'étude du comportement, de l'écologie et de l'habitat des deux espèces. Un centre de recherches, le camp Kashasha, a été construit en 1998 (Stanford, 1999).

En collaboration avec l'Uganda Wildlife Authority, l'Université de Makerere dirige la station biologique de terrain de Makerere au parc national de Kibale et l'Université de Mbarara dirige l'institut de la conservation de la forêt tropicale du Parc National de Bwindi Impenetrable (Uganda Wildlife Authority, 2002b).

3. Besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités pour la conservation du gorille de montagne sont :

Sur le plan national :

Sources : Rapport GRASP (2002) à Kinshasa, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

Le gorille de montagne est une espèce protégée dans toute son aire de répartition. L'application de la législation existante et la mise à disposition de personnel et de ressources adéquates est essentielle, en particulier face au manque de fonds et à l'inaccessibilité des sites où il est présent.

- Renforcer la mise en application de la législation existante.
- Régulation stricte du tourisme afin d'assurer sa viabilité à long terme, et de minimiser au maximum les perturbations et les menaces pour les gorilles.
- Assurer que les fonds, produits du tourisme de vision des gorilles, soient investis dans les communautés locales et dans la conservation des gorilles et de leurs habitats.
- Développement de politiques permettant d'assurer l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles des zones de conservation des gorilles, de manière à réduire au minimum les dommages causés aux habitats des gorilles.
- Développer des normes permettant de réduire au minimum les risques de transmission de maladies des humains vers les gorilles; ces normes devraient inclure un programme d'éducation sanitaire pour la population locale, des mesures d'hygiène et des dispositions pratiques pour les chercheurs, touristes et agents, qui sont en contact avec les gorilles.
- Poursuivre le développement et la mise en application des accords transfrontaliers concernant la conservation des gorilles de montagne.
- Les trois états devraient être encouragés à s'inscrire à des accords intergouvernementaux comme la CBD et à la FAO•

Protection du Gorille de montagne et protection de son habitat

Bien que la plupart des gorilles de montagne vivent dans les limites d'aires protégées, il y a un certain nombre de points qui nécessitent des efforts complémentaires pour assurer une protection adéquate de Gorilla beringei beringei et de son habitat. Ceux-ci incluent :

- S'assurer qu'il n'y ait plus aucun empiètement futur dû à l'agriculture dans les parcs nationaux.
- Renforcer la réalité de la protection des aires protégées et blocage des activités illégales en cours.
- Atténuer et restaurer les dommages causés par les conflits et les guerres aux habitats des gorilles.
- Engagement d'un nombre suffisant d'agents afin d'assurer une protection adéquate contre le braconnage et la chasse, contrôler le tourisme et gérer les habitats naturels des gorilles.
- Développer un plan d'action national pour la survie des Gorilles (NGASP/PANSG).
- Révision de la législation concernant la protection des espèces dans chacun des pays de l'aire de répartition, afin d'assurer la meilleure protection légale aux gorilles de montagne.

Recherche

Des projets de recherche complémentaires doivent encore être mis en place ou poursuivis, afin d'assurer que les mesures de gestion les plus appropriées pour la conservation des gorilles soient mises en place. Ces projets de recherche incluent:

- La taxonomie du gorille de montagne demande encore à être précisée afin d'assurer la meilleure conservation possible de l'espèce et de ses sous espèces.
- Evaluation des impacts de l'exploitation forestière, de l'exploitation des ressources et de l'empiètement agricole sur l'habitat des gorilles de montagne.
- Assurer un suivi continu des populations et de leur statuts.
- Evaluation des impacts du tourisme, y compris le risque de transfert de parasites et de maladies humaines aux gorilles.

Sensibilisation du public et formation

- Des projets communautaires de conservation et des projets soutenables d'utilisation des habitats des gorilles et de tourisme de vision des gorilles devraient être développés.
- Les agences de coopération et les pays développés devraient être encouragés à soutenir des initiatives de conservation pour le gorille de montagne.

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation des gorilles de montagne au développement économique du pays en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des sanctuaires et réserves en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment l'appui aux entreprises communautaires, l'aménagement des routes, le développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.
- Etablir un système de micro-crédit, permettant notamment de promouvoir des poêles économes en énergie, de développer l'agro-foresterie, de promouvoir le travail des artisans locaux, de promouvoir des pratiques modernes d'apiculture
- Etude de l'économie environnementale du zones protégées où vivent les gorilles de montagne.
- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves et sanctuaires avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles », tout en respectant leur santé et quiétude.
- Mise en place d'un système de protection sanitaire, et d'un système d'alerte et d'intervention rapide pour contrer les épidémies, plus particulièrement du genre Ebola
- Créer un fonds d'assurance - maladie pour la population des environs du Parc National de Mgahinga et de celui de Bwindi.
- Appui en soins vétérinaires pour les fermes des environs du Parc National de Mgahinga et de celui de Bwindi Impenetrable Forest
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langues locales (notamment en Swahili) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats.